

## PROCEDURES MATIGNON FINANCES

### Politique d'exclusion

Domaine d'application	Direction générale
Rédacteur	Cyril LAMOTTE
Date	15/09/2023
Contrôle RCCI	Catherine CHAUSSADE
Version	1.0
Mise à jour	

Matignon Finances est une société de gestion entrepreneuriale qui exerce les activités de gestion sous mandat, de gestion de fonds (OPCVM et FIA), ainsi que de RTO.

La philosophie d'investissement de Matignon Finances se base sur des analyses macro-économiques et des marchés financiers sur un horizon d'investissement à long terme, ainsi que sur une analyse approfondie des entreprises. Matignon Finances a donc naturellement pris la décision d'intégrer des critères ESG dans son processus d'investissement, au même titre que les critères financiers, afin de mieux évaluer les risques et opportunités des sociétés étudiées.

Les trois piliers de l'analyse extra-financière sont intégrés :

E pour les aspects Environnementaux (impact des activités sur l'environnement, épuisement des ressources / biodiversité, pollution, actifs à risques liés à l'environnement / aux réglementations... ;

S pour les aspects Sociaux / Sociétaux (politique de ressources humaines, conditions de travail, droits humains, relations avec les clients et les fournisseurs...);

G pour la Gouvernance (composition du conseil d'administration, séparation des pouvoirs, corruption, rémunération des dirigeants, stratégie fiscale...).

Il incombe au gérant responsable d'un portefeuille ou d'un fonds, d'intégrer de manière pragmatique les critères extra-financiers dans sa prise de décision.

Totalement intégrée dans la politique d'investissement durable, Matignon Finances a mis en place une politique d'exclusions sectorielles s'appliquant aux deux périmètres différents :

- la société de gestion, notamment l'activité de gestion sous-mandat
- les fonds gérés par la société, qu'ils soient classifiés Article 6 ou Article 8 selon la réglementation SFDR.

Des exclusions normatives et géographiques ont également été identifiées et s'appliquent à l'ensemble de la société.

Les sociétés concernées par les critères d'exclusions sont paramétrées en tant qu'interdiction pre-trade et post-trade dans l'outil de gestion.

Les listes d'exclusion sont mises à jour au moins annuellement.

## 1- Exclusions sectorielles des activités controversées

Les activités controversées sont des activités qui, pour des raisons morales ou éthiques, sont sujettes à des controverses.

Les exclusions sectorielles pour chacun des périmètres définis sont détaillées ci-dessous :

- Les sociétés impliquées dans la production ou la vente d'armes interdites par des conventions internationales (bombes à sous-munitions et mines antipersonnel, armes biologiques et chimiques) sont exclues sans seuil minimum. Une liste de valeurs interdites est établie à partir des données de la Convention d'Oslo et du Traité d'Ottawa ainsi que des documents des entreprises ;
- Les sociétés impliquées dans l'extraction du charbon et sa production à partir d'un seuil de 15% des ventes, et dans la production d'électricité à partir de charbon thermique, à partir de 20% du mix (en électricité produite et/ou chiffre d'affaires), sur la base des données Sustainalytics et les documents des sociétés. Par ailleurs, l'analyste de ces sociétés sera complétée par la Global Coal Exit List (GCEL) diffusée par l'ONG environnementale « Urgewald » (<https://www.coalexit.org>) ;

- Les sociétés impliquées dans l'extraction de pétrole et gaz par des technologies non conventionnelles (gaz et pétrole de schiste et sables bitumineux), à partir d'un seuil de 15% de leur chiffre d'affaires, sur la base des données Sustainalytics et des données des sociétés ;
- Les sociétés impliquées dans la production de contenu pornographique, sur la base des données Sustainalytics et des sociétés ;
- Les sociétés impliquées dans des controverses « sévères » telles que classifiées par la base données Sustainalytics ;

Un comité des controverses tenu en interne dès que nécessaire peut également être amené à décider de l'exclusion d'un émetteur faisant l'objet de controverses « graves » (au sens de la classification de Sustainalytics), ou bien de reconsidérer une société faisant l'objet de controverses, dont une analyse interne documentée permet « d'upgrader » le consensus de marché.

Avant chaque décision d'investissement, nos gérants procèdent à une recherche et une analyse des controverses auxquelles les sociétés étudiées peuvent être exposées. Cette revue des controverses est faite avec le concours d'une agence de notation extra-financière (Sustainalytics). Les allégations identifiées sont qualifiées selon leur sévérité. En fonction de ce degré de gravité, nous pouvons exclure la société en question de l'univers d'investissement, ou bien juger qu'il s'agit d'une opportunité d'investissement si le marché nous semble sur-réagi à certaines controverses ;

- Les sociétés dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal.

## 2- Les exclusions normatives

---

L'exclusion normative est une approche ESG qui vise à exclure un émetteur sur base du respect de normes ou standards internationaux.

Ces exclusions écartent les entreprises qui sont en violation du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) et de grands principes édictés par des lois et traités internationaux, comme la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les normes de l'Organisation Internationale du Travail, ou encore le respect de l'environnement et la lutte contre la corruption. La liste d'exclusion mise à jour régulièrement par le fonds de pension norvégien sert de référence. (Oslo-Ottawa-UNGC List)

## 3- Les exclusions géographiques

---

Nous avons identifié les émetteurs basés dans les pays sur les listes de sanctions établies par les institutions ou organisations suivantes :

- Liste du GAFI, de la Commission Européenne et du gel des avoirs de l'Etat français (insuffisance des dispositifs de lutte contre le blanchiment ou contre le financement du terrorisme). Les « Juridictions à hauts risques » et « juridictions sous surveillance » sont exclues ;
- Liste du Conseil Européen : liste des pays considérés comme des paradis fiscaux. Des investissements pourront être réalisés dans ces pays à titre dérogatoire, à condition de documenter le taux d'imposition effectif, et de montrer qu'il ne reflète pas de stratégie d'optimisation excessive ;
- Liste « Sanctions Programs and Country Information » mise à disposition par le "Office of Foreign Assets Control" (OFAC) supervisé par le département du Trésor de Etats-Unis ;
- Liste de Sanctions émise par le Conseil de Sécurité des Nations Unis (UNSC).

## Principe général :

Ces exclusions s'appliquent en amont du stock picking et viennent contraindre les choix de gestion en venant directement réduire l'univers d'investissement.

Néanmoins, Matignon Finances se réserve le droit de valider exceptionnellement une société qui devrait être exclue, à condition que cette décision soit validée lors d'un Comité exceptionnel et documentée en conséquence. Ce Comité exceptionnel pourra notamment statuer sur la sortie ou non d'une société, ou le report de sa vente, à la suite d'une controverse sérieuse ou sévère inattendue, ceci dans l'intérêt des clients afin de ne pas être contraint de vendre une société à un moment inopportun. Ce Comité exceptionnel est composé à minima de 2 Membres du Directoire, du RCCI, et des gérants de portefeuille ou de fonds.

Les OPC externes que peuvent sélectionner les gérants de Matignon Finances ne sont pas concernés par cette politique d'exclusion. Néanmoins, l'analyse qualitative des fonds externes intègre l'analyse de la politique d'investissement durable et de la politique d'exclusion, si elles existent, appliquées par les sociétés de gestion aux fonds sélectionnés.

Un contrôle périodique des portefeuilles est réalisé afin d'assurer a posteriori la stricte application de la politique d'exclusion sur l'ensemble des titres détenus par Matignon Finances. Cette politique d'exclusion a pour objectif d'être revue annuellement, et est diffusée sur le site internet de Matignon Finances.

## Avertissement

Ce document est conçu exclusivement à des fins d'information.

Matignon Finances décline toute responsabilité en cas d'altération, déformation ou falsification dont ce document pourrait faire l'objet. Toute modification, utilisation ou diffusion non autorisée, en tout ou partie de quelque manière que ce soit, est interdite. Les informations contenues dans cette publication sont basées sur des sources que nous considérons comme fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos.

Édité par Matignon Finances – siège social : 43/45 avenue Kléber, 75116 Paris.